

**Ecole Primaire Jean Scherer**

59 Rue du 1<sup>er</sup> bataillon de Choc

68 320 JESHEIM

Tel : 03 89 71 67 88

Courriel : ce.0681218E@ac-strasbourg.fr

*Situation de l'école Jean Scherer de JESHEIM*  
*Jeudi 18 juin*

Chers Parents,

Conformément à la demande institutionnelle, je vous informe que l'école primaire Jean Scherer accueillera tous les élèves, de la Petite Section au CM2 à partir du :

**LUNDI 22 JUIN aux horaires habituels de l'école**

Vous trouverez en pièce jointe l'avenant au protocole sanitaire présenté lors du conseil d'école du 18 mai dernier. **Cet avenant prévoit les évolutions des règles sanitaires en place.**

**Merci de bien vouloir le lire attentivement et ainsi prendre connaissance des règles appliquées.**

En effet, le décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 prévoit deux évolutions majeures :

- **un assouplissement des règles de distanciation sociale entre élèves dans les classes et les espaces de restauration** : seule demeure la règle d'un mètre de distance latérale entre les élèves en élémentaire, lorsqu'elle est matériellement possible
- **la suppression des règles de distanciation entre élèves des écoles dans les espaces extérieurs ou ouverts** (récréation, déplacements...).

Pour les écoles maternelles, la distanciation physique au sein d'un même groupe ne s'impose plus, ni dans la classe, ni en extérieur.

Nous maintiendrons le lavage des mains régulier.

Pour faciliter la circulation et afin de ne pas contrôler le port du masque et la désinfection des mains des parents, nous avons décidé de maintenir l'accueil des enfants à la porte d'entrée, les parents ne rentrent pas dans l'école.

L'école étant obligatoire à partir du 22 juin, nous n'enverrons donc plus de travail en distanciel pour les 15 derniers jours de classe.

Pour ceux qui souhaitent utiliser les services du périscolaire, merci de prendre directement et très rapidement contact avec eux.

L'absentéisme relève de l'obligation d'assiduité liée à un choix de scolarisation (c'est l'instruction qui est obligatoire, pouvant d'ailleurs être réalisée sous d'autres formes, comme à domicile par exemple). En cas d'absence ou de non-retour de votre enfant, nous vous demanderons donc de nous fournir obligatoirement un courrier écrit auprès de votre enseignante (par mail ou en version papier).

Nous nous réjouissons bien évidemment de pouvoir terminer cette année scolaire aux côtés de vos enfants et aurons plaisir à les accueillir.

Chaque enseignante communiquera prochainement sur les modalités de retour de chaque classe.

L'équipe et moi-même restons mobilisées en cas de questions.

La directrice, MOSER Céline